

*L'assemblée générale,*

*Notant avec préoccupation que la situation en Iran est tendue et semble devoir le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble de la question de l'Iran sous tous ses aspects,*

*Rappelant toutes ses résolutions antérieures et déclarations de sa présidence concernant le droit des femmes, y compris la résolution 2624 (2022),*

*Considérant que la situation qui règne en Iran continue de menacer le droit des femmes,*

*1. Demande à l'ONU de garantir un accès équitable à l'enseignement pour les femmes et les filles. Considérant que l'accès à une éducation de qualité est essentiel pour garantir un bon rôle de mère, cette résolution vise à renforcer l'éducation des filles. Nous encourageons cette politique en fournissant des bourses et des subventions pour permettre aux filles d'accéder à l'éducation, à créer des programmes d'éducation sensibles au genre*

*2. Garantir l'accès des femmes et des filles dans les programmes télévisés. Cette résolution vise à renforcer la visibilité des femmes et des filles dans l'espace médiatique.*

*3. Renforcer l'accessibilité des femmes et des filles à certaines fonctions professionnelles. Nous appelons les gouvernements à élaborer des lois autorisant l'accès aux femmes aux fonctions concernées ; serveuse, puéricultrice, sage-femme*

*4. Éliminer la censure à l'égard des femmes et des filles sur les réseaux sociaux. Cette résolution vise à éliminer la censure des contenus postés par des femmes et des filles. Nous nous engageons à revoir et à réviser toutes les lois concernant les algorithmes et la censure.*

*5. Garantir l'accès des femmes et des filles dans l'obtention d'un permis pour véhicule motorisé. Cette résolution vise à renforcer l'autonomie des femmes et des filles au sein de l'État.*